

- Supprimer les retards dus aux difficultés de circulation au niveau du carrefour Deloison/Longchamp, du fait de la présence de stationnement gênant.

En effet le bus 43 emprunterait directement la rue de Longchamp à la sortie du bois.

- Assurer une desserte à l'intérieur du bois, depuis Neuilly.

L'échéance de décision serait septembre 2018.

• Rue de Longpont / rue de Longchamp

Plusieurs problématiques m'ont été signalées aux alentours du lycée Saint-James : stationnement motos abusif alors que des places seraient disponibles dans les aires dédiées, petits trafics entre jeunes dans le quartier et plus spécifiquement rue de Longpont, scooters roulant sur roue arrière sur les trottoirs de cette même rue...

La présence d'une caméra de vidéoprotection permet de surveiller ce secteur au niveau des deux CSU (Centre de Supervision Urbaine) situés au sein des locaux de la Police Municipale et du Commissariat.

J'ai demandé à la Police Municipale d'accroître sa vigilance dans ce quartier afin de résoudre également les problèmes liés à l'incivilité et au non-respect du code de la route par certains usagers deux-roues.

• Accès Parc Saint-James depuis la rue de Longchamp

Depuis plusieurs années l'accès au parc de la Folie Saint-James, depuis la rue de Longchamp, est conditionné à l'absence de croisement entre les lycéens et les riverains. Les discussions et réflexions se poursuivent et le déplacement de la cantine, située à côté de la Folie Saint-James, est étudié ce qui permettrait ainsi de séparer les flux mais aussi d'envisager, à terme, une rénovation de la Folie.

• Jardin d'acclimatation

Certains riverains m'ont interrogé sur l'évolution du Jardin d'acclimatation. Comme je l'ai indiqué, dans une lettre circulaire envoyée aux habitants des boulevards Maillot/Barrès et Charcot le Conseil de Paris, lors de sa séance du 26 septembre dernier, a présenté les nouvelles dispositions liées au contrat de délégation avec LVMH pour le Jardin d'acclimatation.

Cette nouvelle convention marque une très forte augmentation de la redevance que LVMH devra payer à la Ville de Paris et par corolaire une prévision d'augmentation très significative du nombre de visiteurs, estimé à 2,5 millions par an.

Par ailleurs, ce contrat implique une série d'investissements à la charge de LVMH, dès janvier 2017 et pour une durée de 6 ans : rénovation des manèges, création de nouvelles attractions, développement d'un volet architectural et patrimonial et valorisation paysagère. Les travaux se dérouleront en 2 étapes sur les hivers 2017/2018 et 2018/2019.

Ces nouvelles dispositions auront des effets collatéraux sur les quartiers proches du Bois de Boulogne. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé des explications à LVMH et à la Ville de Paris sur plusieurs aspects de la convention : nature des animations, horaires, caractéristiques des attractions, moyens mis en œuvre pour assurer la tranquillité des riverains et la gestion des flux de visiteurs, etc. J'ai également demandé à pouvoir être associé aux réflexions afin de minimiser les risques induits sur Neuilly.

Par ailleurs, nous avons déjà pris des mesures particulières sur le stationnement afin de protéger les résidents du risque de densification des flux de véhicules. Une mise en stationnement payant le week-end sur les boulevards le long du bois, avec la mise en place d'une vignette pour les résidents le week-end leur permettant de stationner toujours gratuitement a ainsi été mise en œuvre.

• Circulation deux-roues motorisés sur les trottoirs

De nombreux actes d'incivilité et manquements au code de la route m'ont été signalés dans votre quartier. J'ai donc demandé à la Police Municipale d'être particulièrement vigilante et de réaliser des contrôles renforcés dans ce secteur afin de verbaliser les scooters roulant sur les trottoirs ou pratiquant des courses dans les rues, et les véhicules se garant sur les bateaux ou roulant à une vitesse excessive.

Soucieux de renforcer la sécurité des piétons dans les rues de la Ville, je sensibilise régulièrement nos concitoyens sur la nécessité de respecter les règles de bonne conduite sur le domaine public. Ainsi des panneaux mobiles, rappelant l'interdiction de circuler sur les trottoirs, tournent sur différents axes de la commune. La présence de ces panneaux permet une meilleure verbalisation des contrevenants (135 € pour la circulation des vélos et deux-roues motorisés hors de la chaussée), les agents faisant preuve de discernement pour les enfants.

Des campagnes d'information et de sensibilisation sont également menées auprès des propriétaires de deux-roues motorisés et vélos. Parallèlement à celles-ci, nous continuons à développer l'installation d'aires de stationnement motos et vélos sur l'ensemble de la ville (plus de 1000 places à ce jour).

• Circulation des vélos et trottinettes sur les trottoirs

Plusieurs riverains m'ont indiqué des problématiques de sécurité engendrées par la circulation de vélos et de trottinettes sur les trottoirs. Je souhaitais donc porter certains éléments à votre connaissance.

Les utilisateurs d'engins à roulettes sans moteur (rollers, trottinettes, skateboards, planches ou patins à roulettes) sont assimilés à des piétons et doivent, à ce titre, utiliser les trottoirs pour circuler. Ces usagers restent toutefois soumis à une obligation générale de bon sens et de prudence. Ils doivent notamment veiller à la sécurité des usagers les plus vulnérables dans leurs déplacements (poussettes, personnes à mobilité réduite, enfants...).

J'ai demandé à la Police Municipale d'être particulièrement vigilante sur ce sujet et que les consignes de sécurité soient rappelées dans les conseils d'école afin que les déplacements de chacun puissent se faire en toute sécurité.

J'en appelle néanmoins au sens de la responsabilité de chacun d'entre nous pour respecter les espaces dédiés aux différents usagers de l'espace public. De plus, une politique de verbalisation a été mise en place depuis septembre 2017 (De septembre à ce jour, il y a eu 297 PV pour circulation sur trottoir).

• Plaintes sur les déjections canines

Les habitants du quartier m'ont fait part de la présence toujours gênante d'une pollution d'origine canine dans le quartier. Ceci m'a donné l'occasion de rappeler que l'implantation de nombreux distributeurs de sachets, la signalisation apposée dans tous les espaces verts ainsi que les corbeilles appropriées offrent une solution que d'assez nombreux propriétaires de chien ont désormais adoptée.

La mise en œuvre plus récente d'une brigade canine qui intervient tôt le matin et en soirée pouvant délivrer des amendes de 3^e classe allant de 68 € à 450 € complète ce dispositif en rappelant à certains propriétaires de chien le respect du domaine public commun.

À SAVOIR

Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points particuliers soulevés lors de cette visite (escalier glissant gare routière, stationnement gênant boulevard du Commandant Charcot, transformateur rue Longpont, éclairage public rue Longpont, circulation de vélos sur trottoirs, passage bennes OM rue Delabordère, etc.) ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 10 février.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Longchamp.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.



Jean-Christophe FROMANTIN

Pour contacter le Maire

Permanence sans rendez-vous **le vendredi de 16h à 18h.**

mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr -  @jcfromantin -  Jean-Christophe Fromantin

Adresse postale : M. le Maire, Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine

Cabinet du Maire : 01 40 88 88 88

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LIRE SUR LE SITE neullysurseine.fr



RENCONTREZ VOS ELUS

Dimanche 8 avril de 10h30 à 12h15
Place du Marché

Une fois par mois, vos élus viennent à votre rencontre place du Marché et répondent à vos questions.

Prochaine rencontre le 17 juin.



COLLECTE SOLIDAIRE DE DEEE

26 mai de 10h à 14h
Place Bagatelle et Square Jeanne d'Arc

Recycler ses appareils électriques et électroniques, c'est aussi contribuer à la réduction des déchets ! Tous les appareils à pile, batterie ou sur secteur sont recueillis. Ils seront triés, nettoyés, réparés et revendus à prix solidaires par Emmaüs Bougival ou recyclés par Eco-systèmes.



ENCOMBRANTS

Pensez à vous inscrire avant de déposer vos encombrants sur le trottoir. La collecte est assurée un mercredi sur deux.

Elle est gratuite pour les particuliers. L'inscription préalable est obligatoire 48h à l'avance sur le site neullysurseine.fr

Les dépôts sauvages coûtent cher à la ville, soyez vigilants.



Neully Actualité

**Abonnez-vous à la newsletter
sur neullysurseine.fr**



neullysurseine.fr



[@VilledeNeully](https://twitter.com/VilledeNeully)



[Ville de Neully](https://www.facebook.com/VilledeNeully)



[Appli Ville de Neully](#)

INFORMATION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE COPROPRIÉTÉ

Si vous souhaitez recevoir la *Lettre aux responsables de copropriété* numérique, abonnez-vous en ligne sur le site de la Ville www.neullysurseine.fr/coproprietes